



RESTAURANTS SOLIDAIRES (5^{ÈME}, 8^{ÈME}, 10^{ÈME}, 11^{ÈME}, 12^{ÈME}, 13^{ÈME}, 14^{ÈME}, 17^{ÈME}, 19^{ÈME} ET 20^{ÈME}) : ACCOMPAGNEMENT ET CRÉATION D'UN LIEN SOCIAL

➤ Localisation

RESTAURANT SOLIDAIRE BOUTEBRIE
3, rue Boutebrie
75005 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE BAUDRICOURT
15, rue de Baudricourt
75013 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE EUROPE
11, rue de Maleville
75008 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE ARTISTES
55, rue du Montparnasse
75014 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE VELLEFAUX
66, avenue Claude Vellefaux
75010 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE LES EPINETTES
51, rue des Epinettes
75017 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE CHANZY
6, rue de Chanzy
75011 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE MEAUX
72 rue de Meaux
75019 Paris

RESTAURANT SOLIDAIRE ST ELOI
10, rue Eugénie Éboué
75012 Paris

➤ Présentation du restaurant

Les restaurants solidaires sont ouverts du lundi au samedi de 17 h 15 à 19 h 30 (dernière entrée à 19h15), sauf le restaurant Europe ouvert de 18h à 19h30 et le restaurant Baudricourt ouvert du lundi au dimanche de 11h à 13h et de 18h à 19h30. Les restaurants Vellefaux et Artistes sont ouverts le dimanche soir.

Les usagers sont orientés par un service social ou une association partenaire, qui leur fournissent une carte d'accès qu'ils doivent présenter tous les soirs à l'entrée.

Il peut s'agir de familles avec ou sans enfant, ou de personnes isolées, domiciliées ou sans domicile fixe.

Un vigile accueille les usagers et assure la sécurité.

De 150 à 250 repas sont servis chaque soir dans chaque restaurant par l'équipe de cuisine, sous la responsabilité du chef de restaurant.

I - Le public bénéficiaire

L'accueil est inconditionnel : personnes isolées (hommes ou femmes), sans abri, mais aussi des personnes aux revenus très modestes ou des personnes âgées n'ayant pas les moyens de financer leur repas, et des familles hébergées à l'hôtel ne pouvant cuisiner sur place, personnes en situation régulière ou non sur le territoire... Il convient donc de recevoir toute personne ayant un besoin alimentaire avéré, orienté par un service social et possédant une carte d'accès.

II - Les titres d'accès

Les cartes sont mensuelles et nominatives. Deux types de cartes existent : les cartes pour une personne isolée et les cartes pour familles sur lesquelles il est précisé la composition familiale.

Chaque carte ne permet l'accès qu'à un seul restaurant. Les usagers n'ont pas le choix. Il appartient aux services qui les délivrent de déterminer le restaurant en fonction du lieu d'hébergement ou des activités exercées par les usagers.

III - Circuit et modalités d'attribution

Les cartes sont délivrées par les services sociaux, les permanences sociales d'accueil (PSA), les espaces solidarité insertion (ESI), les sections d'arrondissement et leurs services sociaux (SSP), des accueils de jour, des associations partenaires et les maraudes.

IV - Sécurité et règlement de fonctionnement

Le règlement intérieur est affiché dans chaque restaurant et communiqué à chaque usager lors de la 1ère remise de carte.

Un vigile est présent dans chaque restaurant. Il est placé à l'entrée afin de pointer et comptabiliser chaque entrée. Son rôle est également de faire appliquer le règlement de fonctionnement et d'intervenir en cas de conflit.

Tout usager enfreignant le règlement pourra être exclu des restaurants solidaires. Le service ou l'association l'ayant orienté en sera systématiquement informé.

➤ Mission principale confiée aux bénévoles

En collaboration avec la sous-direction de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion (SDSLE) et l'équipe du restaurant, la mission des bénévoles est d'être présents dans les restaurants afin d'améliorer la convivialité et d'apporter un peu de chaleur humaine et de lien social.

Elle consiste également à évoquer avec les usagers des dispositifs ou services qui pourraient leur être utiles, en se référant au guide solidarité qui leur sera distribué.

Le bénévole inscrit dans le planning ses jours d'intervention, et s'engage à prévenir le responsable du restaurant en cas d'impossibilité ou de changement d'engagement.

Des cartes bénévoles peuvent leur être fournies afin qu'ils dînent auprès des usagers s'ils le souhaitent, ce qui peut, dans certains cas, favoriser la convivialité et aider à créer un lien.

➤ Modalités d'organisation

Une présence régulière d'un soir (ou plus) par semaine de 17 heures 15 à 20 heures est préférable.

➤ Profil souhaitable

- Intérêt pour le contact avec le public en difficulté ;
- Diplomatie et discrétion ;
- Capacité d'écoute.

➤ Contact : casvp-did-restaurants-solidaires@paris.fr